

le sous-officier rapporteur. Voilà l'expérience que m'a procurée l'application de la nouvelle loi électorale pour le temps de guerre. De pareils faits font rougir de honte tout Canadien qui tient à la bonne renommée du pays.

L'honorable sénateur de Manitou (l'honorable M. Sharpe) a interrompu l'honorable sénateur de De Lorimier (l'honorable M. Dandurand) quand ce dernier a déclaré que 800 hommes avaient juré faussement en soumettant leur bulletin de vote.

L'honorable sénateur de Manitou a dit: "Mais l'officier rapporteur a rejeté ces bulletins." Il n'y a aucun doute sur ce point; mais cet officier ne les a rejetés qu'après avoir constaté que le candidat libéral avait obtenu une majorité de 3,000 à 4,000 voix, et que ces bulletins frauduleux n'avaient aucune utilité; mais si les 800 bulletins avaient été considérés comme suffisants pour faire mettre de côté le verdict des électeurs réguliers de ce district électoral, l'officier rapporteur les aurait certainement comptés comme bons. Mais quand il fut démontré que ces 800 bulletins ne pouvaient pas faire pencher la balance sur laquelle se tenait une majorité de 4,000 voix, ils furent jetés dans le panier des rebus. La chose a été ainsi faite par notre officier rapporteur en chef. C'est ainsi que l'on a opéré sur toute la ligne.

J'espérais que les sénateurs de l'Ouest nous feraient connaître quelque peu ce qu'ils savent, eux-mêmes, de l'application de la nouvelle loi électorale. Après tout, messieurs les sénateurs, le bulletin de vote est la base même de la démocratie, et si cette base est détruite toute la structure s'écroulera. J'accuse le Gouvernement unioniste actuel d'avoir porté atteinte au principe fondamental de la démocratie en prostituant dans plusieurs cas le vote électoral; en procurant le droit de vote à des personnes inhabiles à voter; en empêchant de voter des personnes qui y avaient droit, et je soutiens que le Gouvernement unioniste actuel a été mal inspiré, comme je l'ai dit lors de la dernière session, lorsque je me suis opposé à la nouvelle loi électorale, en faisant adopter cette disposition procurant le droit de vote à des soldats dépendant du Gouvernement. J'ai prétendu que ces soldats seraient influencés irrégulièrement. Je sais par ce qui s'est passé que des femmes, ici, à Ottawa, ont cabalé, du côté libéral, des personnes dépendant des autorités militaires, et les réponses qu'elles reçurent étonneraient qui que ce soit. Au lieu de procurer le droit de vote à sa propre femme et à la femme du

L'hon. M. CLORAN.

chef de l'opposition et à toutes les autres femmes du Canada qui comprennent la situation économique et financière du pays, et les traits caractéristiques de sa politique, sir Robert Borden leur a refusé ce droit et l'a procuré à des soldats dont les pieds n'ont jamais foulé le sol canadien et à des soldats dépendant de nos autorités militaires; à des soldats qui ne connaissaient rien des conditions dans lesquelles se trouve le Canada.

La loi des élections en temps de guerre n'a pas seulement fourni aux femmes l'occasion de faire tomber dans les urnes des bulletins frauduleux, et de les multiplier outre mesure, je regrette beaucoup d'avoir à dire que cette loi a aussi procuré aux femmes du demi-monde de remplir les bureaux de votation de nos principales cités. Ces femmes étaient conduites à ces bureaux en masse. Leurs votes étaient payés, et voilà une particularité qui fait partie du suffrage soi-disant des femmes. Ces femmes du demi-monde ne constituent pas la majorité, mais elles ne sont que trop nombreuses. J'ai prévu tout cela lors de la dernière session. Lorsque je protestai, ce n'était pas pour priver du droit de vote les épouses régulières; mais conférer ce droit à la grand'mère, aux filles et à tous les parents des soldats, sans se réserver le droit de contrôler leurs votes. Comme l'a dit un honorable sénateur, ce sont là des anomalies auxquelles il faut remédier durant la présente session. Cette nouvelle loi électorale n'est pas juste, et, cependant, l'honorable ministre dirigeant a jugé à propos de féliciter le Gouvernement d'avoir obtenu une immense majorité dans le pays. Le dépouillement d'une votation de cette nature lui a donné, il est vrai, une majorité; mais les 745,000 votes donnés au parti libéral sont tous d'honnêtes votes donnés par d'honnêtes électeurs en dépit des obstacles dressés contre eux par les officiers rapporteurs et d'autres. Comme l'a dit l'honorable sénateur de De Lorimier (l'honorable M. Dandurand), si le vote des soldats étaient retranché du total, cette soustraction étant faite, donnerait une majorité au parti libéral.

Quoi qu'il en soit, quel est le résultat des élections? Ce résultat, communiqué le soir du jour même de ces élections, donnait à sir Wilfrid Laurier 92 adhérents avec la perspective d'une augmentation de quatre autres candidats libéraux élus, particulièrement dans le district d'Halifax qui devait lui donner deux partisans; mais vu la catastrophe arrivée à Halifax, les deux can-